

CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE LA SAVOIE

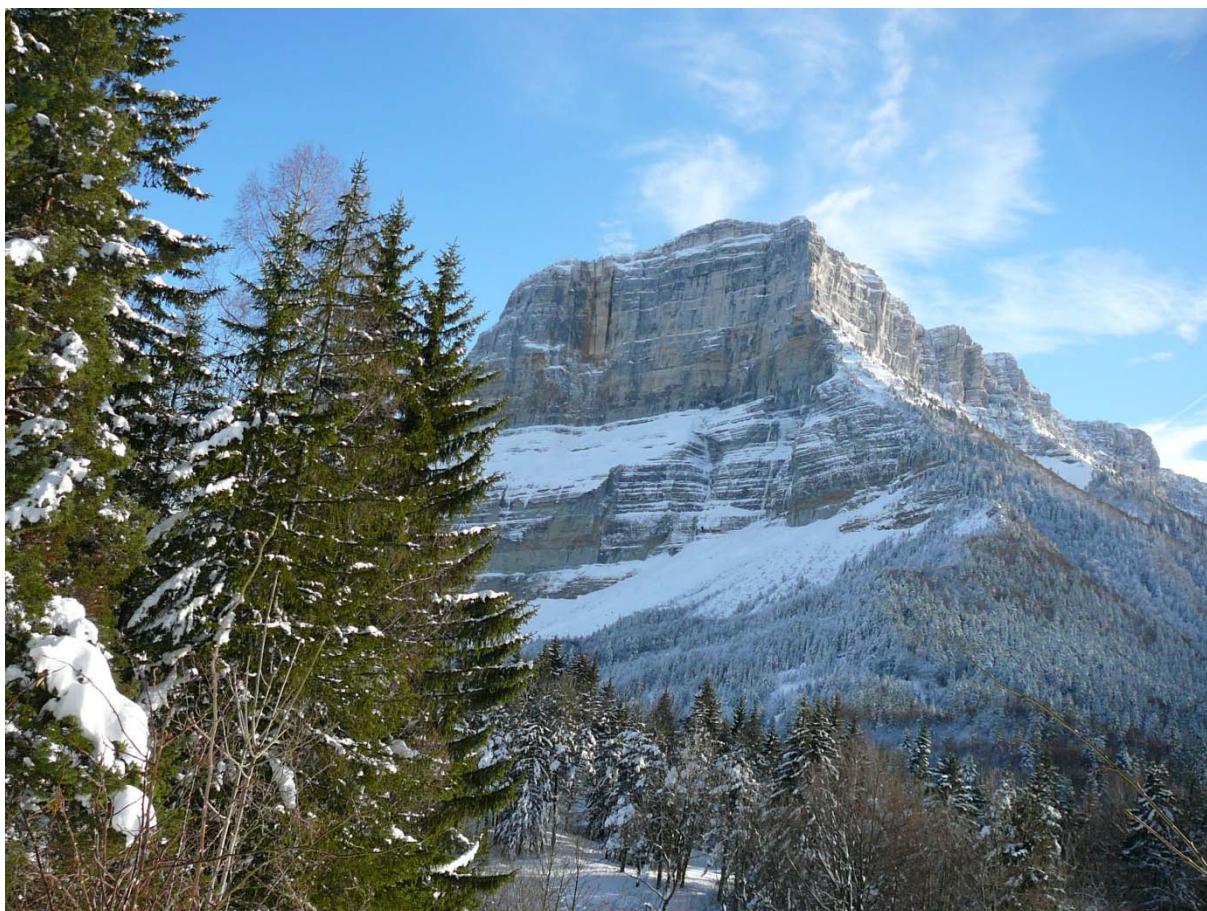
L'ATRIUM
Avenue Louis DOMENGET
73190 CHALLES LES EAUX



Tél : 04 79 71 79 00 – Fax : 04 79 79 71 01

Email : savoie@73.medecin.fr

Site Internet : www.cdom73.org



S O M M A I R E

Editorial du Président

La Permanence des Soins en Médecine Générale

A Propos du RPPS : Registre Partagé des Professionnels de Santé

Les Mouvements du Tableau de la Savoie pour l'année 2008
Inscriptions - retraites - transferts - décès

Conventions avec les laboratoires : les nouvelles règles

Conciliations suite plaintes

Saisies de dossiers

Le Site

Coupon détachable pour demande adresse email

EDITORIAL

Que cette année 2009 vous apporte à toutes et tous Joie, Bonheur et Réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Bien que toutes les informations importantes soient mises en ligne sur notre site Internet au jour le jour, nous avons souhaité en ce début d'année vous adresser un bulletin sur support papier reprenant une partie du bilan d'activités de l'Ordre départemental et permettant de faire le point sur certains dossiers en cours.

La mention du numéro vous identifiant dans le **Registre Partagé des Professionnels de Santé** (RPPS) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009. Cependant, tous les services qui doivent en faire usage ne sont pas tous prêts à le faire actuellement. Il convient donc pour l'instant de mentionner conjointement les numéros ADELI et RPPS.

Dans le domaine de la **Permanence des Soins** en médecine générale, nous avons enfin reçu la réponse du ministère de la santé après 8 mois d'attente et je reviendrai sur ce sujet un plus loin dans ce bulletin.

Dans les jours ou semaines à venir, va être débattu à l'Assemblée nationale la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » dite loi Bachelot dont l'une des pierres angulaires va être la mise en place (en 2010 ?) des **Agences Régionales de Santé (ARS)** se substituant :

- aux Agences Régionales d' Hospitalisation (ARH)
- aux Pôles « santé » et « médicosocial » des Directions Régionales et Départementales d'Actions Sanitaires et Sociales (DRASS et DDASS)
- aux Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)
- aux Groupements Régionaux de Santé Publique (GRSP)
- aux Missions Régionales de Santé (MRS)
- à la partie «sanitaire» des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM)

Pour ceux d'entre nous qui ont pu voir les conclusions des travaux de la Mission Régionale de Santé notamment dans le domaine de la démographie médicale et de la détermination des zones déficitaires, on peut être inquiet !

Mais, la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » se fixe aussi pour objectif :

La **modernisation des Etablissements de santé** rappelant les missions de ceux-ci dont la qualité et la sécurité des soins (placées sous le projecteur médiatique ces dernières semaines) et modifiant leur gouvernance avec un rôle prépondérant du chef d'établissement.

L'**accès de tous à des soins de qualité** visant notamment à programmer la répartition des personnels de santé au niveau régional à travers le schéma régional de l'organisation des soins (SROS) mais aussi à organiser et gérer la permanence des soins ambulatoire.

Mes propos ne sont pas exhaustifs et nous aurons dans l'année l'occasion d'en reparler lorsque la loi sera votée. Cependant, il faudra être vigilant et opiniâtre pour continuer à faire entendre au niveau régional la voix d'un petit département comme le nôtre avec ses spécificités géographiques, saisonnières et touristiques.

Enfin, je rappelle que les membres du Conseil Départemental de l'Ordre sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter et à prendre des informations sur notre site Internet.

Je vous renouvelle mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

Le Président
Dr Philippe VITTOZ

LA PERMANENCE DES SOINS EN MEDECINE GENERALE

J'ai eu l'occasion au cours de cette année 2008 d'adresser plusieurs courriers aux médecins chargés de cette permanence des soins de premier recours (Cf. www.cdom73.org.)

1.1- RAPPELS DES FAITS

Février 2008 : lettre du Ministère de la Santé nous imposant, par calcul purement comptable, de réduire notre nombre de secteurs de garde de **52 à 18**. Cette réduction de secteurs conditionne l'application de l'avenant 27 à la convention nationale des médecins généralistes (cet avenant doit permettre le paiement d'une astreinte pour le samedi après midi et pour les vendredis et samedis lorsque le jeudi est férié ou les lundis lorsque le mardi est férié)

Avril 2008 : à la demande du Préfet de la Savoie, notre délégation (DDASS, Syndicat et Ordre) est reçue à Paris par la mission d'appui ministérielle à laquelle nous exposons les spécificités géographiques, saisonnières et touristiques de notre département dont la population est multipliée par 2,5 sept mois dans l'année.

Nous demandons en particulier que soient maintenus nos secteurs saisonniers correspondant aux secteurs de montagne et de forte affluence touristique.

Nous demandons aussi du temps pour cette réorganisation que nous envisageons progressive avec un terme entre 18 et 24 mois.

Il nous est néanmoins demandé d'effectuer la réduction prévue pour nos secteurs permanents (de 34 à 18), de réaliser des regroupements de secteurs et de créer des maisons médicales de garde (Aix les bains, Bourg Saint Maurice, Combe de Savoie).Le délai restant fixé à la fin 2008.

Cependant, en 8 mois nous n'obtenons aucune réponse officielle du Ministère de la santé. Alors même que celui-ci ne nous avait laissé que 6 semaines pour élaborer notre projet. Celle-ci ne nous parviendra qu'à la mi-décembre 2008 : c'est la feuille de route pour la réorganisation de la permanence des soins.

1.2- LA FEUILLE DE ROUTE

La réorganisation de la Permanence des Soins en Savoie devra se faire en **22 secteurs** en première partie de nuit et **13 secteurs** en nuit profonde pendant la période d'intersaison.

En saisons estivale et hivernale dont il est précisé qu'elle couvre 7 mois de l'année, la sectorisation passe à **45 secteurs**.

Cela va au-delà de ce que nous avons pu espérer et devrait nous permettre de prendre en compte d'autres particularités comme le Centre pénitentiaire d'AITON par exemple.

1.3-L'ETAT D'AVANCEMENT

Dès Juillet 2008, le secteur d'UGINE a été rattaché à la maison médicale d'Albertville.

Depuis Janvier 2009 :

La maison médicale de garde d'Aix les Bains regroupant les secteurs d'Aix les Bains, Albens et Chindrieux est opérationnelle.

Les secteurs de Bourg Saint Maurice, Aime et Peisey Nancroix sont regroupés sur un cabinet médical de garde inter secteur.

Il est nécessaire de rappeler qu'existent déjà les Maisons Médicales de Garde de Chambéry, Albertville et Saint Jean de Maurienne.

D'autres projets sont en cours d'analyse en particulier pour les secteurs de Montmélian, La Rochette, Saint Pierre d'Albigny et Aiguebelle mais il est actuellement prématuré d'en faire davantage état.

2- LA PERMANENCE DES SOINS DANS LES AUTRES SPECIALITES

Le problème s'est sérieusement posé en cette fin d'année 2008 pour **la radiologie**.

En effet, le Centre Hospitalier de Chambéry s'est trouvé en carence de médecins radiologues avec les conséquences qu'on imagine sur la garde de radiologie. La collaboration entre les médecins du Service public et du Secteur libéral devrait permettre de trouver une solution adaptée.

Il convient d'être attentif à ce problème qui pourrait bientôt toucher d'autres spécialités.

3- DE LA PERMANENCE DE SOINS A L'OFFRE DE SOINS

Le rapport d'octobre 2008 du député Philippe BOENNEC sur la Permanence des Soins prévoit que la densité médicale en France devrait baisser de façon continue jusqu'en **2025**.

Au regard de la démographie médicale, les problèmes de la Permanence des Soins finiront aussi par affecter l'offre de soins au quotidien.

A Chambéry, les difficultés de SOS médecins dont les médias locaux se sont faits l'écho, si elles ne trouvent pas de solutions, ne manqueront pas de se répercuter sur l'offre de soins dans le bassin chambérien et sur les autres cabinets libéraux du secteur.

Un certain nombre d'actes médico-administratifs sont réalisés par cette structure notamment les gardes à vue à l'hôtel de police.

Si SOS médecins devait ne plus pouvoir faire face à ce type d'obligations, les autres Cabinets du secteur se verraient de fait sollicités.

Que dire des secteurs où exercent peu de médecins et où l'âge de ceux-ci fragilise l'offre de soins de premier recours et le service à la population dans un avenir à court terme.

CONCLUSION

Dans l'avenir, l'organisation et la gestion de la Permanence des Soins vont probablement être dévolues aux Agences Régionales de Santé (ARS) avec le risque de ne pas voir pris sérieusement en compte les spécificités des départements.

Les Agences Régionales de Santé vont imposer au travers des SROS, la collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

L'Ordre Départemental a beaucoup travaillé sur ce dossier de la Permanence des Soins depuis 2003 et je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à ces travaux ainsi que nos partenaires DDASS, SAMU Associations et Syndicats.

Le Président
Dr Philippe VITTOZ

Le RPPS en 4 questions

Qu'est ce que le RPPS ?

Le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé.

C'est une base de données et un système d'échange qui répertorient tous les professionnels de santé médicaux et paramédicaux, qu'ils soient libéraux, salariés, fonctionnaires ou militaires.

Le Numéro RPPS devient l'identifiant unique et attribué à vie de chaque professionnel de santé. Théoriquement, le numéro RPPS doit remplacer le numéro ADELI au 1^{er} janvier 2009 mais il est fort probable qu'il y ait une période de transition durant laquelle il conviendra de mettre les deux numéros.

Qui est à l'origine du RPPS ?

Le Ministère de la santé / Les ordres professionnels / Le service de santé des armées / l'assurance maladie / Le GIP-CPS (qui gère les cartes de professionnels de santé)

Pourquoi le RPPS ?

Faciliter et fiabiliser le partage d'informations entre les différents acteurs de la santé.

Améliorer la qualité des données nécessaires à l'organisation de l'offre de soins.

Eviter les données propres à chaque organisme, sources de redondances, d'incohérences et de divergences.

Assurer un meilleur suivi des parcours de soins pour la CNAM.

Quels changements induits le RPPS ?

- Un identifiant unique attribué à vie : le n° RPPS remplace le n° ADELI et le n° ORDINAL et va suivre le professionnel de santé tout au long de son parcours professionnel quel que soit son activité et son implantation géographique.
- L'ordre devient l'interlocuteur principal du professionnel de santé avec une simplification des démarches d'inscription ou de modification de statut, de mode ou de lieu d'exercice.
- L'attribution des cartes de professionnel de santé (CPS) sera simplifiée avec dans l'avenir une carte européenne de santé.
- Sur ses ordonnances et feuilles de soins, le professionnel doit faire figurer le n° RPPS en plus de son n° ADELI durant la période de transition. Par la suite, le n° RPPS deviendra le seul identifiant du professionnel.

Pour ceux qui n'auraient pas reçu ou qui ne retrouvent plus leur fiche ordinale comportant leur Numéro RPPS, il convient de prendre contact avec l'Ordre Des Médecins de Savoie.

(Tél : 04 79 71 79 00 / Email : savoie@73.medecin.fr)

Le Secrétaire Général
Dr Jean-Louis VANGI

LES MOUVEMENTS DU TABLEAU

INSCRIPTIONS

Docteur ANDRE Ange	Radio Diagnostique et Imagerie Médicale	Libérale	Chambéry
Docteur ANDREANI Raphaëlle	Médecine Nucléaire	Hospitalière	Chambéry
Docteur BALAS Maria Magdalena	Gastro-entérologie et hépatologie	Hospitalière	Chambéry
Docteur BENJELLOUN Samir	Radio Diagnostique	Hospitalière	Moûtiers
Docteur BERARD Marie-Pierre	Médecine Générale	Salarié	Chambéry
Docteur BERTRAND Alice	Médecine Générale	Remplaçante	
Docteur BIROLINI Bérangère	Médecine Générale	Libérale	AIME
Docteur BLOIS POSSON Marie	Médecine Générale	Salariée	Chambéry
Docteur BOISSIEUX Annie	Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
Docteur BONNEAU Jean-Christophe	Médecine Générale	Libérale	Bourg St Maurice
Docteur BORSOTTI Eric	Médecine Générale	Libérale	Lanslevillard
Docteur CAMPAGNE Ghislaine	Médecine Générale	Salariée	Chambéry
Docteur CAPRIOLI Antoine	Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
Docteur CASSE Jean-Pierre	Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	Remplaçant	
Docteur CHABOCHE Sébastien	Médecine Générale	Remplaçant	
Docteur CHARTIER Freddy	Médecine Générale	Hospitalière	Albertville
Docteur CHERUY Emmanuelle	Médecine Générale	Remplaçante	
Docteur CLERQUIN Gérard	Médecine Générale	Hospitalière	Aix les Bains
Docteur COMMUNAL Marie-Josée	Santé Publique et médico-sociale	Salariée	Chambéry
Docteur CORM Selim	Hématologie	Hospitalière	Chambéry
Docteur CRESPO François	Médecine du travail	Salarié	Chambéry
Docteur CRISTALI Daniela	Anesthésie-réanimation	Libérale	Chambéry
Docteur CUVELLIEZ Catherine	Médecine Générale	Remplaçante	
Docteur DALBO – ROHRER Dominique	Psychiatrie	Hospitalière	Chambéry
Docteur DEBABECHE Adnane	Cardiologie et maladie vasculaire	Remplaçant	
Docteur DOLIVET Gildas	Médecine Générale	Libérale	Les Saisies
Docteur DROUMENQ Manuel	Médecine Générale	Remplaçant	
Docteur DROUMENQ Magali	Médecine Générale	Remplaçante	
Docteur EBERHARDT Nathalie	Médecine Générale	Libérale	La Motte Servolex
Docteur FAYET Claude Gabriel	Chirurgie Viscérale et digestive	Remplaçant	
Docteur GARNIER Denis	Chirurgie Vasculaire	Libérale	Chambéry
Docteur GAVAUDAN Jean	Médecine Générale	Libérale	Albertville
Docteur GOTTELAND Christelle	Médecine Générale	Remplaçante	
Docteur GUILLUY Thomas	Médecine Générale	Remplaçant	
Docteur GUILLUY Anne	Médecine Générale	Salariée	Chambéry
Docteur IVANOV Emilian	Anesthésie Réanimation	Libérale	Chambéry
Docteur KOUPRIANOFF Sabine	Ophtalmologie	Hospitalière	Chambéry
Docteur LAGOUTTE Laurence	Médecine Générale	Remplaçante	
Docteur LAUB Sophie	Psychiatrie	Hospitalière	Chambéry
Docteur LE BRUN NINGRE Marie Agnès	Pathologie cardio-vasculaire	Remplaçante	
Docteur LE CAM Olivier	Médecine Générale	Hospitalière	St Martin de Belleville
Docteur LESAINTE Caroline	Médecine Générale	Libérale	Tignes
Docteur LEURET Sophie	Médecine Générale	Remplaçante	
Docteur MACHRAOUI Sigolène	Médecine Générale	Libérale	St Genix sur Guiers
Docteur MAHAMMEDI Majid	Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	Hospitalière	Albertville
Docteur MAIN Aloys	Médecine Générale	Hospitalière	Albertville
Docteur MAMECHE Hakim	Médecine Générale	Libérale	St Martin de Belleville
Docteur MAZZOCCHI Corinne	Pédiatrie	Libérale	Chambéry
Docteur MENURET Hélène	Médecine Générale	Libérale	Chambéry
Docteur MOIGNET Caroline	Anesthésie Réanimation	Hospitalière	Chambéry
Docteur MONGENOT Frédéric	Anesthésie Réanimation	Remplaçant	
Docteur OBERT Denis	Médecine Générale	Salarié	Aix les Bains
Docteur PINAROLI Alban	Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	Libérale	Chambéry
Docteur PRADEL Philippe	Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	Libérale	Chambéry
Docteur REBOTIER Richard	Médecine Générale	Libérale	Macot La Plagne
Docteur RETAILLEAU Florent	Médecine Générale	Libérale	Val d'Isère
Docteur RIVIERE Xavier	Radio Diagnostique et Imagerie Médicale	Libérale	Chambéry
Docteur SAMMOURI Madji	Gynécologie Médicale et Obstétrique	Hospitalière	St Jean de Maurienne
Docteur SEGRET Virginie	Médecine Générale	Remplaçante	
Docteur STANESCU Calin	Chirurgie Générale	Hospitalière	Albertville
Docteur TERRENOIR François	Médecine Générale	Hospitalière	Albertville
Docteur TESNIERE Marc	Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
Docteur THOMAS Nicolas	Médecine Générale	Remplaçant	Chambéry

Docteur TRUONG Pierre	Gynécologie Obstétrique	Hospitalière	Chambéry
Docteur VASILE Christian	Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	Hospitalière	Chambéry
Docteur VITTE Emmanuel	Psychiatrie Médecine Générale	Libérale	Lanslebourg Mont Cenis
Docteur ZENATI Karim	Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry

NECROLOGIE

		date du décès
Docteur BARRACHIN Roger	Médecine Générale	10/05/2008
Docteur CHAPPAZ Paul	Médecine Générale	02/02/2008
Docteur GRAND Alain	Pédiatrie	20/06/2008
Docteur LEROT Gilles	Radiologie	14/03/2008
Docteur MALIZARD René	Médecine Générale	21/11/2008

RETRAITES

Docteur BAILLE BARBIN Marie Louise	Pédiatrie
Docteur BLAISE Jean Paul	Radiologie.
Docteur CABROL Guy	Psychiatre.
Docteur CALLEC Michel	Gynécologie-Obstétrique.
Docteur CHAMBAUT Pierre	ORL.
Docteur DAHAN Robert	Médecine Générale.
Docteur DELETRAZ Pierre	Médecine Générale.
Docteur DIGUET Geneviève	Psychiatre.
Docteur DUPONT Emmanuelle	Psychiatre.
Docteur LACOSTE Daniel	Médecine générale.
Docteur LAURENT Jacques	Médecine générale
Docteur LE LORE Jean François	Chirurgie Générale.
Docteur LE TRONG Jean Louis	Médecine Générale.
Docteur MARCHIONI-EPPE Janine	Psychiatre.
Docteur MARTY François	Radiologie.
Docteur ROUVIERE Dominique	Médecine générale.
Docteur RUBEAUD Monique	Médecine Générale.

TRANSFERTS

Docteur ABRASSART Sophie	Chirurgie Orthopédique et Traumatologie. CD de la VILLE DE PARIS
Docteur BINET Fabienne	Médecine générale. Remplacements. Transfert CD de la Haute Savoie
Docteur BOURGEOIS Thierry	Médecine Générale. Transfert CD DE LA HAUTE GARONNE
Docteur BRUYERE Alain	Anesthésie-Réanimation. Transfert CD DE L'ARDECHE
Docteur CHAPELIER Emmanuel	Médecine générale. SOS Médecins. Chambéry. Transfert CD de la LOIRE
Docteur CHARDON Gilles	Médecine du Travail. Transfert CD de l'AIN
Docteur COPIN-PAGES Isabelle	Médecine Générale. Transfert CD DU VAR
Docteur DEGEORGES Alain	Radiodiagnostic et Imagerie Médicale. Transfert CD de l'ISERE.
Docteur DURAND Lydie	Médecine Générale. Transfert CD HAUTE SAVOIE
Docteur Elisa DIEGUEZ Elisa	Médecine générale. Transfert au Conseil National de l'Ordre des Médecins
Docteur ESTELLON Grâce	Médecine générale. Transfert CD de l'ISERE.
Docteur FORGET Anne	Médecine générale. Transfert CD COTES D'ARMOR.
Docteur GESSIN-COLLIN Célia	Médecine du Travail. Transfert CD du RHONE
Docteur GRANGERET Nathalie	Médecine Générale. SOS Médecins. Transfert CD de l'AIN.
Docteur GRASS Philippe	Médecine Générale. Transfert CD HAUTE SAVOIE
Docteur GRESSIER Jacques	Médecin retraité. Transfert CD DU VAR
Docteur HADJSEYD Malika	Gynécologie - Obstétrique. Transfert CD de l'ISERE
Docteur HENNION Sophie	Médecine du Travail. Transfert CD DE HAUTE SAVOIE
Docteur HERRI Abdelaziz	Médecine générale. Transfert CD de l'Isère.
Docteur INFANTE Philippe	Médecine générale à LANSLEBOURG. Transfert CD des Hautes Alpes
Docteur IOAN Bianca	Gynécologie – Obstétrique. Transfert CD de L'ISERE
Docteur KARA TERKI Rym	Rhumatologie. Transfert CD de la HAUTE SAVOIE
Docteur LOCQUET-DUBOUCHET Sabine	Radiodiagnostic et Imagerie Médicale. Transfert CD PAS DE CALAIS.
Docteur LONGUET François	Chirurgie Générale. Transfert CD DU TARN
Docteur MALLET Nadine	Médecine du Travail. Transfert CD DE HAUTE SAVOIE
Docteur MASSAL Catherine	Médecine du Travail. Transfert CD du RHONE.
Docteur MERCAN Aline	Médecine Générale. Transfert CD ALPES DE HTE PROVENCE
Docteur MOALIC Anne	Médecine Générale. Transfert CD DE L'ISERE
Docteur NOIREL Pascal	Médecine Générale. Transfert CD DES VOSGES
Docteur OUART-SELOSSE Christelle	Médecine générale. DVS Albertville. Transfert CD de la Haute Savoie
Docteur PASSEVER Serge Boris	Médecine Générale. Transfert CD DE HAUTE SAVOIE
Docteur PAUZIN Nathalie	Médecine générale. Transfert CD de l'ISERE.
Docteur PUENTEDURA José	Médecine Générale. Transfert CD ALPES DE HAUTE PROVENCE
Docteur RKIBA Mustapha	Chirurgie Orthopédique. Transfert CD DE L'AINSE
Docteur RUBIO Sophie	Pédiatre. Transfert CD du RHONE
Docteur STELLA Denis	Médecine Générale – SOS Médecins. Transfert CD DE L'ISERE.
Docteur TESSIER Bruno	Médecine Générale. Transfert CD DE VENDEE
Docteur ZICLINSKI-FERRIERE Sandrine	Médecine Générale. Transfert CD DE HAUTE SAVOIE

LES PLAINTES ORDINALES

Depuis le **13 avril 2007**, l'article 3 du Décret n° 2007-552 paru au Journal officiel du 14 avril indique que toute plainte à l'encontre d'un médecin ou toute plainte entre médecins doit faire l'objet d'une conciliation par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.

Sur le plan National :

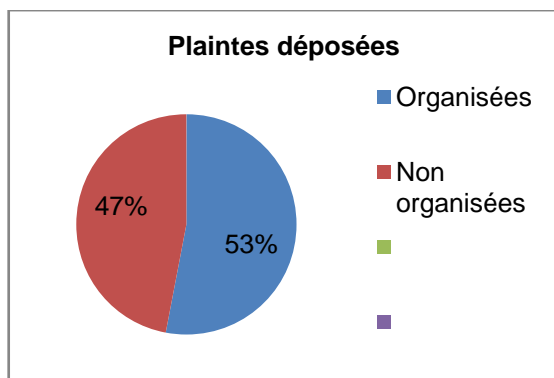
80% des plaintes ont abouti à une conciliation

47% des conciliations ont amené un retrait de la plainte soit 37% des plaintes totales.

Sur le plan Départemental

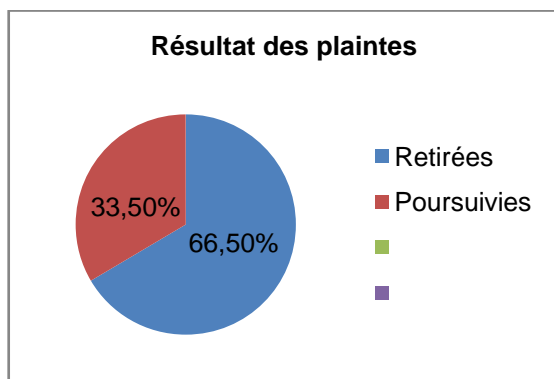
32 plaintes ont été déposées au Conseil des Médecins de Savoie

Sur ces 32 plaintes, 17 conciliations ont pu être organisées (53%)



Ces conciliations ont abouti dans 11 cas à un retrait de la plainte soit 66,5% des conciliations.

Si notre taux de conciliations organisées est inférieur à la moyenne nationale, ceci est lié principalement au fait que notre département étant touristique, il est parfois difficile d'organiser une conciliation, en raison de l'éloignement des plaignants.



Le Secrétaire Général
Dr Jean-Louis VANGI

Les Conventions avec l'Industrie Pharmaceutique

Nombre sur l'année 2008 = 225

Elles sont régies par l'Article L 4113-6 du Code de Santé Publique qui en fixe les modalités.

- La remise des Conventions doit se faire par Lettre Recommandée avec AR ou par dépôt au Conseil Départemental.
- Dans un délai supérieur à 1 mois pour les Manifestations (Congrès, EPU, ...) ou supérieur à 2 mois pour les Enquêtes, Cas cliniques, Essais thérapeutiques.
- La Rémunération ainsi que les Prestations offertes doivent clairement notifiées.

Toute demande non conforme se verra émettre un avis défavorable.

Cette décision, pour rigide qu'elle puisse paraître, n'en est pas moins guidée par notre volonté de respecter l'Article L 4113-6 du Code de Santé Publique instauré par le Législateur et mettre ainsi tous nos confrères à l'abri d'éventuelles infractions et des poursuites, certes rares mais toujours possibles qui pourraient en découler.

Le Secrétaire Général
Dr Jean-Louis VANGI

Saisies de dossiers médicaux

16 : c'est le nombre de saisies de dossiers pour l'année 2008 lors d'une enquête préliminaire ou lors d'une Commission Rogatoire Judiciaire.

OSEZ ENTRER DANS LE SITE **DU CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE SAVOIE**

www.cdom73.org

Le site Internet du Conseil de l'Ordre des Médecins de Savoie existe depuis 4 ans.

Il a été remanié il y a moins d'un an, afin de le rendre plus attrayant, plus convivial et surtout plus performant.

Il est accessible à tout public, mais pour avoir accès à certaines informations destinées aux médecins, vous devez disposer d'un **code personnel**.

Celui-ci peut être facilement obtenu à l'heure actuelle auprès du secrétariat de l'Ordre.

Une mise à jour mensuelle est assurée par plusieurs équipes de Conseillers ordinaires de la Commission de la Communication du Site.

En 2008, sur le site du Conseil de l'Ordre des Médecins de Savoie il y a eu 8000 visiteurs pour 39000 pages lues.

Les rubriques les plus consultées sont les « petites annonces » (offres et recherches de remplacements - cessions et associations de Cabinets - offres de médecine salariée etc..).

On y trouve également les annonces des EPU locaux, leurs comptes-rendus et bien d'autres informations utiles.

Sa fréquentation est en progression, mais cela reste insuffisant pour être un véritable outil de communication entre les Confrères.

Souhaitons que 2009 soit l'année de la Com !

Vous trouverez joint au bulletin un **coupon détachable** à retourner au secrétariat de l'Ordre afin de nous communiquer votre **adresse email**.

Pour la Commission de la Communication et du Site
Le Vice Président
Dr Paul TRUONG



Conseil de l'Ordre des Médecins de Savoie

L'Atrium

Avenue Louis Domenget

73190 CHALLES LES EAUX

☎ 04.79.71.79.00 📠 04.79.71.79.01

Email : savoie@73.medecin.fr



Demande adresse email

Docteur : _____

Adresse Email : _____

Signature / Cachet :